

## CONVOICATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### ACTIELEC TECHNOLOGIES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 864 906 €.

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville, 31400 Toulouse.

542 080 791 R.C.S. Toulouse.

Site Internet : www.actielec.com.

#### AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCACTION

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire le 10 novembre 2003 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour.

- Rapport du directoire ;
- Nomination de deux nouveaux membres du conseil de surveillance ;
- Pouvoirs à conférer.

#### PROJETS DE RÉSOLUTIONS

**Première résolution** (*Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance*). — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme en qualité de membre du conseil de surveillance :

— François Losi, domicilié 25, rue de la Fontaine-Budo, 56000 Vannes.

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

**Deuxième résolution** (*Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance*). — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme en qualité de membre du conseil de surveillance :

— Alain Costes, domicilié 30, avenue du Général-Compans, 31700 Blagnac.

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

**Troisième résolution** (*Pouvoirs à conférer*). — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, en vue d'effectuer toutes formalités afférentes aux résolutions qui précèdent.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour participer à l'assemblée :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte cinq jours avant cette dernière ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, dans le même délai, adresser une attestation d'immobilisation délivrée par une banque, un établissement de crédit ou un agent de change au siège social.

Une formule de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout actionnaire qui en fera la demande, par lettre recommandée avec AR, à la société au plus tard six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la société trois jours au moins avant la date de la réunion. Les titulaires d'actions au porteur devront joindre à ce document l'attestation d'immobilisation délivrée par le teneur du compte, comme dit ci-dessus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée présentées par les actionnaires, en application de l'article 128 du décret du 23 mars 1967, doivent être adressées au siège social dans le délai de dix jours du présent avis.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le directoire.

### BUSINESS OBJECTS

Société anonyme au capital de 6 437 801,30 €.

Siège social : 157-159, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret.

379 821 994 R.C.S. Nanterre.

Siret : 379 821 994 00041.

#### AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCACTION

Les actionnaires de la société Business Objects S.A. sont informés que le conseil d'administration a décidé de convoquer pour le 25 novembre 2003 à 15 heures au CNIT La Défense, salle Ambroisie, 2, place de la Défense, 92053 Paris-la Défense, une assemblée générale ordinaire et extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

1<sup>o</sup>) Approbation (i) de l'acquisition (par voie d'apports de droits sociaux) de Crystal Decisions, Inc., par la société et des opérations prévues par le contrat intitulé « Agreement and Plan of Merger » en date du 18 juillet 2003 et modifié le 29 août 2003, conclu entre la société, Crystal Decisions, Inc., Seagate Software (Cayman) Holdings Corporation, Borg Merger Sub I, Inc., Business Objects Americas, Inc., (en qualité de cessionnaire des droits et obligations de Borg Merger Sub II, Inc., aux termes de l'Agreement and Plan of Merger) et Borg Merger Sub III, Inc. ; (ii) de l'apport à la société des droits sociaux représentant 100 % du capital et des droits de vote de Seagate Software (Cayman) Holdings Corporation, une société holding détenant plus de 95 % du capital et des droits de vote de Crystal Decisions, Inc. ; (iii) de l'apport à la société des droits sociaux représentant le solde du capital et des droits de vote de Crystal Decisions, Inc. ; ainsi que (iii) de la valeur et des modalités de rémunération des apports, dans chaque cas sous condition suspensive ;

2<sup>o</sup>) Approbation des modalités de détermination de la rémunération des apports ; approbation du montant de l'augmentation de capital par apports en nature et du nombre d'actions à émettre en rémunération des apports, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration en application des stipulations du contrat intitulé « Agreement and Plan of Merger » ; approbation du montant de la prime d'apport et de son affectation ; constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification corrélative des statuts, dans chaque cas sous condition suspensive ;

3<sup>o</sup>) Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des bons de souscription d'actions de la société, portant sur un nombre maximum de 15 000 actions, réservés à M. David J. Roux, sous condition suspensive ;

4<sup>o</sup>) Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'un nombre maximum de 250 000 actions, dont la souscription est réservée à Business Objects S.A. Employee Benefits Trust dans le cadre du 1995 International Employee Stock Purchase Plan, sous condition suspensive ;

5<sup>o</sup>) Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'un nombre maximum de 50 000 actions, dont la souscription est réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société, sous condition suspensive ;

6<sup>o</sup>) Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, sous condition suspensive ;

7<sup>o</sup>) Autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sous condition suspensive ;

8<sup>o</sup>) Modification des conditions de détermination du montant maximum de l'augmentation annuelle du nombre d'actions de la société pouvant être souscrites ou achetées dans le cadre du plan d'options 2001, sous condition suspensive.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

9<sup>o</sup>) Nomination de M. David J. Roux en qualité d'administrateur, sous condition suspensive ;

10<sup>o</sup>) Augmentation du montant total des jetons de présence, sous condition suspensive ;

11<sup>o</sup>) Pouvoirs.

#### PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

**Première résolution** (*Approbation (i) de l'acquisition (par voie d'apports de droits sociaux) de Crystal Decisions, Inc., par la société et des opérations prévues par le contrat intitulé « Agreement and Plan of Merger » en date du 18 juillet 2003 et modifié le 29 août 2003, conclu entre la société, Crystal Decisions, Inc., Seagate Software (Cayman) Holdings Corporation, Borg Merger Sub I, Inc., Business Objects Americas, Inc., (en qualité de cessionnaire des droits et obligations de Borg Merger Sub II, Inc., aux termes de*